

Définitions

L'**espace rural** est défini dans l'étude selon la grille communale de densité développée par l'Insee qui distingue quatre catégories de communes. Les communes peu denses et très peu denses sont considérées comme des communes rurales. Par opposition, les communes densément peuplées et de catégorie intermédiaire sont considérées comme non rurales (ou urbaines).

Le **taux d'équipement** pour 10 000 habitants est le rapport entre le nombre d'équipements dans une zone d'étude et le nombre d'habitants, multiplié par 10 000.

Le **taux de licenciés** pour 1 000 habitants est le rapport entre le nombre de licenciés sportifs dans une zone d'étude et le nombre d'habitants, multiplié par 1 000.

L'**indice de spécificité** est le rapport entre le poids d'une fédération sportive dans une zone d'étude (ici l'espace rural du Grand Est), et le poids de cette même fédération dans la zone de référence (ici l'espace non rural de la région). Un indice inférieur à 1 (respectivement supérieur à 1) signifie que le secteur est sous-représenté (respectivement surreprésenté) dans la zone d'étude par rapport à la zone de référence.

Les temps d'accès moyens aux équipements sont calculés à partir du distancier Métrix développé par l'Insee. Les distances sont calculées de commune à commune. L'optimisation se fait sur le temps de parcours en heures creuses, en voiture, pour un trajet aller simple, afin d'obtenir l'itinéraire le plus rapide en cas de faible affluence.

Sources

Le **Recensement des équipements sportifs** (RES) est une base de données nationale du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Ce répertoire recense au niveau communal les équipements sportifs en service, qu'ils soient publics ou privés. Ils doivent être ouverts au public à titre gratuit ou payant, avec un accès libre ou par l'intermédiaire d'une structure publique ou privée associative ou commerciale. Cette base de données est actualisée par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Le **Fichier des licenciés** ou Recensement annuel des licences auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports est une base de données nationale du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Ce répertoire permet de mesurer le niveau et l'évolution dans le temps de la pratique sportive encadrée. Il s'agit d'un recensement au lieu d'habitation de la personne et non au lieu de pratique.

Pour en savoir plus

- Emorine M., « Pays du Lunévillois : des équipements sportifs nombreux et accessibles, hormis les piscines couvertes », *Insee Analyses Grand Est* n° 56, novembre 2017.
- Callewaert D., Frydel Y., « Des équipements sportifs moins nombreux en Alsace mais facile d'accès », *Insee Analyses Alsace* n° 5, octobre 2014.
- Debard P., Lagarde P., « Le sport licencié en Lorraine : équipements, clubs, âge et sexe conditionnent la pratique », *Économie Lorraine* n° 332, février 2014.
- « L'offre d'équipements sportifs dans les territoires ruraux – Rapport final », Ministère des Sports, janvier 2012.